

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



Le 12 décembre 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE
LAC-SAINT-JEAN-EST TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2023, À 19H20, À L'HÔTEL DE
VILLE D'ALMA.**

Sont présents(es) :

Michel Bergeron, maire, Municipalité de Lamarche	Marie-Josée Larouche, mairesse, Municipalité de Labrecque
François Claveau, maire, Municipalité de Saint-Bruno	Johanne Lavoie, mairesse, Municipalité de Saint-Nazaire
Michel Claveau, maire, Municipalité d'Hébertville- Station	Louis Leclerc, conseiller, Ville d'Alma
Mario Desbiens, maire, Municipalité de Sainte-Monique	Louis Ouellet, préfet
Alain Fortin, conseiller, Ville d'Alma	Marc Richard, maire, Municipalité d'Hébertville
André Fortin, maire, Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Frédéric Tremblay, conseiller, Ville d'Alma
Laval Fortin, maire, Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	Jean Tremblay, conseiller, Municipalité de l'Ascension de N.S.
Véronique Fortin, conseillère, Ville d'Alma	Ginette Sirois, mairesse, Ville de Desbiens
Émile Hudon, maire, Municipalité de Saint-Gédéon	

Sont absents(es) :

Sylvie Beaumont, mairesse, Ville d'Alma	Marc Laliberté, maire, Municipalité de Saint-Ludger- de-Milot
--	---

Madame Sylvie Beaumont était remplacée par monsieur Yves Gilbert, conseiller Ville d'Alma.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet.

Était également présente Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2024 pour le TNO
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations du TNO pour 2024, 2025 et 2026
6. Période de questions pour les citoyens
7. Levée de la séance

1. Mot de bienvenue

Monsieur Louis Ouellet, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. Signification de l'avis de convocation

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, Monsieur le Préfet, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait



Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est

le constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

11628-12-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Ginette Sirois, appuyé de monsieur Émile Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

11629-12-2023

4. Adoption du budget 2024 pour le TNO

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 POUR LE TNO

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit procéder à l'adoption des prévisions budgétaires du territoire non organisé (TNO) pour 2024 conformément aux dispositions de l'article 954 du Code Municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget 2024 du TNO a été présenté aux membres de la MRC lors d'un comité plénier tenu en novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de budget est accompagné d'un document explicatif de celui-ci;

POUR CES MOTIFS: Il est proposé par monsieur Marc Richard, appuyé de monsieur Jean Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adopte les prévisions budgétaires 2024 pour le **Territoire non-organisé (TNO)** dont les revenus et les dépenses se chiffrent comme suit :

Revenus	95 809 \$
Dépenses	95 809 \$

QUE le conseil de la MRC accepte pour dépôt le document explicatif du budget 2024 et autorise son envoi aux contribuables du TNO lors de l'expédition des comptes de taxes.

11630-12-2023

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations du TNO pour 2024, 2025 et 2026

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026 POUR LE TNO

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit procéder à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 du territoire

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



non organisé (TNO) conformément aux dispositions de l'article 953.1 du Code Municipal;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 déposé à l'intention des membres de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a aucun projet d'immobilisations envisagé pour les années visées par ledit programme;

POUR CES MOTIFS: Il est proposé par monsieur Louis Leclerc, appuyé de monsieur Mario Desbiens;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adopte le programme triennal d'immobilisations (PTI) mentionné dans le préambule de la présente résolution.

6. Période de questions pour les citoyens

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

11631-12-1023

7. Levée de la séance

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur André Fortin, appuyé de monsieur Jean Tremblay;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

DE lever la séance extraordinaire à 19h26.

Louis Ouellet, préfet

Cynthia Tardif, directrice générale
et greffière-trésorière